

# Compte-rendu

## Commission permanente du 21 septembre 2015

*L'ordre du jour de cette réunion de rentrée comportait pas moins de quarante points relevant de l'ensemble des domaines de compétence du Conseil départemental.*

L'Assemblée départementale a fixé les moyens informatiques et de télécommunication dont sont dotés les élus à titre individuel. Il s'agit d'une tablette et d'un téléphone portable. C'est moins qu'avant (suppression de l'imprimante, de l'ordinateur portable) mais c'est bien suffisant et les élus doivent donner l'exemple !

Suite à notre demande (Eric de Valroger et Danielle Carlier), la commission permanente a décidé à l'unanimité de réserver des crédits pour la reconstruction du pont du Francport, à Choisy-au-Bac. Il s'agit d'un ouvrage dont l'état préoccupant nécessite une surveillance permanente. Le Département souhaite pouvoir mener avant novembre 2018 les travaux sur cet ouvrage d'art qui dessert la clairière de l'Armistice, à Rethondes. Le coût de cette reconstruction est évalué à 2 millions d'euros.

Eric de Valroger a rappelé la nécessité d'étudier rapidement la situation préoccupante du pont de l'île de Janville. Il faut malheureusement constater que de nombreux ponts de cette génération vieillissent mal et que des travaux de consolidation ou de reconstruction très lourds sont à prévoir. Il est certain que la commune de Janville seule, ne pourra pas assumer un investissement de cette importance.

Le département a signé en 2007 avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine une convention cadre de partenariat, l'engageant financièrement pour la mise en œuvre de 9 projets de renouvellement urbain. Le montant total des subventions départementales conventionnées atteint aujourd'hui 62 millions d'euros. Il a été délibéré sur la poursuite d'un projet de rénovation urbaine concernant la ville de Meru.

Il a été délibéré sur une convention avec l'association Aide aux victimes 60 pour qu'elle perçoive une subvention de 8.000 euros destinée à rémunérer le travail qu'elle accomplit dans le cadre du dispositif « Téléphone Grave Danger ». Pour mémoire, il s'agit de doter les victimes de violences conjugales de téléphones leur permettant d'être très rapidement en contact avec un service de secours qui peut intervenir dans un délai très court en cas de danger.

Une convention portant définition des conditions financières d'occupation du gymnase qui jouxte le collège Claude Debussy à Margny-lès-Compiègne, a été adoptée.

Une subvention de 22 500 € a été votée pour « Génération snacking », entreprise qui se développe à Crépy-en-Valois en créant 15 emplois en CDI. On ne peut que s'en féliciter.

982 000 € ont été votés au profit des communes pour le financement de projets en lien étroit avec les priorités portées par la majorité départementale :

- 323 000 € au titre de la vidéoprotection et de l'équipement des polices municipales (13 dossiers)
- 80 000 € en faveur du maintien de l'activité en milieu rural (rachat de commerces, notamment)
- 207 000 € en faveur de la dynamisation de zones d'activités
- 273 000 € en faveur du maintien d'une présence médicale en milieu rural

Un peu moins de 99 000 € ont par ailleurs été affectés à la réalisation d'autres travaux urgents (patrimoine et voirie).

De la même manière, la répartition de 458 000 € de crédits de la dotation Etat « amendes de police » a été votée, au bénéfice des communes de l'Oise.

Deux subventions ont été octroyées à des sportives de haut niveau qui représentent l'Oise dans des compétitions internationales :

- 1 000 € à Nathalie Bizet, cavalière handisport, pour l'entretien d'un cheval et sa participation aux championnats d'Europe 2015 à Deauville
- 3 000 € à Céline Goberville, tireuse sportive, pour la préparation des Jeux olympiques de 2016 à Rio (Brésil)

95 subventions, pour un total de 137 000 €, ont enfin été votées au profit d'associations qui œuvrent pour l'animation locale du Département.

### **SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AU CANTON DE COMPIEGNE 1**

**BERNEUIL SUR AISNE : 11 900 €** attribués pour la création de surbaisse et modification de trottoirs rue des chiens rouges

**JAULZY : 21 870 €** attribués pour la réhabilitation d'un bâtiment communal pour le maintien d'activité en zone rurale

**MARGNY-LES-COMPIEGNE : 50 555 €** attribués pour la création de plateaux traversants rue de la République RD 13

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE : 90 000 €** attribués pour l'aménagement de la zone d'activités de Jaulzy

**HARMONIE DE BIENVILLE : 450 €** attribués pour des activités musicales

**TOURTAN A BARZAZ : 3 000 €** attribués pour la création « zic n'roll »

**COMPAGNIE DES LUCIOLES : 10 000 €** attribués pour la diffusion « Cinq jours en mars » et la création « qui rira verra »

**CERCLE DE L'AMITIE : 300 €** pour diverses activités 2015

**ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JACQUES MONOD : 289 €** pour la participation aux championnats de France

**ASSOCIATION DES GRIMPEURS COMPIEGNOIS : 136 €** pour la participation aux championnats de France

**COLLEGE FERDINAND BAC : 1 500 €** accordés au titre des projets éducatifs locaux